OABA
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

La Lettre

2e semestre 2015

Sommaire

- Editorial 1
- Crise de l'élevage 2
- Aïd el kebir 3
- Philosophie 4
- Sauvetages 5
- Troupeau du bonheur 6
- Procédures judiciaires 7
- Actualités 12
- Tauromachie 13
- Réunions 14
- A lire et à voir 15

O.A.B.A

10, place Léon Blum
75011 PARIS

Association reconnue d'utilité publique depuis 1965

Téléphone : 01 43 79 46 46
Télécopie : 01 43 79 64 15

@oaba_off

facebook.com/oaba

oaba.fr

contact@oaba.fr

EDITORIAL

Je commence cette *Lettre de l'OABA* par un appel à nos adhérents et donateurs. La crise du monde rural a de graves répercussions sur les animaux. Jamais l'OABA n'a été autant sollicitée pour sauver des animaux à l'abandon, maltraités, privés de soins, de nourriture, d'eau… Nous ne refusons jamais d'intervenir, malgré les difficultés et les coûts que cela représente.

Plus de 1 100 animaux, sur les 9 premiers mois de l'année (927 bovins, 120 ovins, 62 caprins et 2 équidés), ont été accueillis dans nos fermes partenaires. Franz-Olivier Giesbert a visité l'une d'elles et témoigne dans le reportage diffusé sur France 3. La sécheresse de cet été nous laisse craindre des problèmes cet hiver. Mais nos sites d'accueil sont saturés et nos finances mises à mal. Près de 500 000 euros ont été nécessaires pour les sauvetages et les procédures de cette année. Cela représentera plus de 20% de nos réserves. C'est énorme pour notre association. **Nous ne pourrons continuer que grâce à votre aide généreuse.**

Nos procédures ont permis d'obtenir des condamnations (malheureusement pas toujours à la hauteur des mauvais traitements infligés par certains "éleveurs") mais aussi des interdictions de détenir des animaux, évitant ainsi les récidives. Nous pouvons en féliciter notre directeur Frédéric Freund et nos avocats, au premier rang desquels Maître Eva Souplet.

La prise de conscience du public est de plus en plus grande sur l'industrialisation de l'élevage et les abattages sans étourdissement. Les initiatives des associations et de collectifs se multiplient, interpelant les consommateurs. L'OABA n'est plus seule à se préoccuper du sort des animaux d'élevage comme c'était le cas à sa création par Jacqueline Gilardoni en 1961.

A côté de cela, répondant aux exigences de la FNSEA, le gouvernement multiplie les aides à un mode d'élevage lancé dans une course effrénée pour l'abaissement du prix de revient, au détriment du bien-être des animaux et de la dignité des éleveurs.

Heureusement, d'autres voix de professionnels s'élèvent, comme celle du président de la confédération des artisans bouchers (CFBCT) Christian Le Lann : *"Le salut passe par un élevage qui se reconstruira à partir de pratiques vertueuses, élevage à l'herbe, respect des animaux depuis leur alimentation jusqu'à leur abattage en passant par le transport".*

Pour l'année 2016, nous vous proposons un calendrier illustré de magnifiques peintures réalisées par Brigitte Renard et de photographies de quelques animaux qui ont trouvé refuge dans notre (de plus en plus grand) "Troupeau du Bonheur".

Je vous souhaite bonne lecture et vous remercie de votre soutien renouvelé.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

CRISE AGRICOLE
La crise de foi dans les élevages

L'agriculture est en crise. C'est l'information diffusée par les médias tous les jours de cet été, avec des images d'agriculteurs en colère déversant leurs tas de fumier, leur colère et leur désespoir. La situation n'est pas nouvelle, elle résulte de politiques menées ces dernières années, avec un leitmotiv de la FNSEA : produire plus et moins cher dans des exploitations modernisées. Mais cette folle course en avant se fait au détriment des animaux dans les fermes-usines, dans les porcheries surpeuplées, dans les batteries de poules pondeuses. Elle conduit un grand nombre d'éleveurs à la faillite que retardent les subventions qu'il faudra renouveler sans fin.

• La grande distribution : la grande coupable ?

La grande distribution est responsable de la dégradation de la condition des éleveurs et, par voie de conséquence, de celle du bien-être des animaux. Le système conduit à produire plus pour faire surconsommer, en comprimant au maximum les prix de production pour augmenter la marge des distributeurs. La viande française bas de gamme est payée à des tarifs si bas que les éleveurs vendent à perte. Le système capitalistique de la production (ferme des 1 000 vaches, porcherie de 4 000 porcs…) écrase les éleveurs avec la complicité des pouvoirs publics. Alors, pour maintenir en perfusion l'agriculture, le gouvernement offre des compensations financières dont sont dépendants les éleveurs.

La part des produits provenant de l'étranger ne cesse de croître. Ils sont achetés par la grande distribution à des tarifs avec lesquels les éleveurs français ne peuvent pas entrer en compétition. Il suffit de lire les étiquettes au rayon boucherie des grandes surfaces.

On est parfois très surpris, comme avec cette étiquette d'un magasin de l'enseigne U d'Indre-et-Loire qui annonce "origine France" pour un rôti de bœuf… L'animal est élevé et abattu en Irlande et la carcasse est découpée en Grande-Bretagne. Cherchez l'erreur !

• Eleveur de porcs, une vie de cochon

La crise est particulièrement grave chez les éleveurs de porcs. Pour illustrer cette crise, les journaux télévisés de toutes les chaînes ont diffusé en boucle, cet été, ces images d'élevages industriels, avec ces truies bloquées dans des grilles et ces porcelets sur caillebotis de béton…

Jacques Julliard écrivait dans *Marianne* du 6 septembre : *"Vous avez vu comme moi, reportages à l'appui, dans quel entassement concentrationnaire on fait vivre et engraisser, sans autre perspective que l'immonde abattoir, les malheureux cochons, qui n'auront connu ni la terre, ni l'herbe, ni l'eau, ni la lumière, ni la joie de se rouler au soleil dans la prairie par un matin d'été... Leur vie durant, ils sont déjà le morceau de viande entouré de cellophane que vous maniez au supermarché. Peut-on encore parler d'animal quand les maquignons de l'alimentation les désignent, comme nous l'avons appris lors de la crise chevaline, sous le nom de minerai ?"*

• La vache verte

Pour essayer de convaincre le public des impacts positifs de l'élevage sur l'environnement, la Confédération nationale de l'élevage a lancé un mouvement "la vache verte". Pour accompagner le discours de ces éleveurs, une vache recouverte entièrement de peinture verte était transportée de villes en villes, en pleine canicule d'été.

L'exhibition de cette pauvre vache arrachée à son troupeau et transformée en gadget ne pouvait pas faire oublier la part de l'élevage dans la production de gaz à effet de serre (17 % soit plus que le secteur des transports).

Mais surtout, l'utilisation de cet animal était contraire à ses besoins physiologiques et nuisait gravement à son bien-être. L'OABA et NALA (Nos animaux les animaux) ont lancé une pétition (25 000 signatures en une semaine) et la tournée de la vache verte a pris fin prématurément.

AÏD EL KEBIR
Premier bilan

La communauté musulmane a célébré cette "fête du sacrifice" du 24 au 26 septembre 2015. Comme tous les ans, ce sont environ 200 000 moutons et quelques milliers de bovins qui ont été égorgés sans aucun étourdissement préalable, la majorité dans les différents sites d'abattage mis à la disposition des fidèles : environ 120 abattoirs pérennes et 63 abattoirs temporaires (deux de plus que l'année dernière).

Comme toujours, de nombreux "chefs religieux" ont dénoncé le nombre insuffisant de structures d'abattage et les prix élevés pratiqués durant ces trois journées de fête musulmane. Un mouton peut en effet se vendre jusqu'à 300 euros, soit plus du double du tarif habituel… Ces chefs religieux ont lancé des appels au boycott du sacrifice qui n'ont nullement été suivis, preuve que ces représentants auxquels nos gouvernants accordent tant d'attention, ne représentent finalement qu'eux-mêmes.

En définitive, si les sites d'abattage sont soi-disant "insuffisants" et les prix pratiqués "trop élevés", les musulmans en sont pleinement responsables. Rappelons que l'Aïd el kebir dure pendant trois jours et les autorités religieuses ne cessent de répéter que les sacrifices du troisième jour ont autant de valeur que ceux du premier jour. Pourtant, tout le monde veut son mouton le premier jour à la première heure. Abattre 200 000 ovins en une seule journée est impossible. Mais parfaitement réalisable sur trois jours. Un peu de discipline permettrait de faire baisser les prix et surtout éviterait d'agréer des sites temporaires d'abattage qui n'ont d'abattoirs que le nom… Comment l'Etat peut-il faire fermer des abattoirs qui ne répondent plus aux normes d'hygiène et agréer, dans le même temps, des fermes ou des parkings transformés en abattoirs le temps de cette fête ?

Nos délégués ont été très présents sur ces sites cette année : 31 structures pérennes et temporaires ont été visitées dans 11 départements différents.

Leurs constats sur les abattoirs temporaires sont assez décevants malgré la diffusion de fiches et plaquettes présentant et résumant la réglementation et les "bonnes pratiques". De nombreux couteaux n'étaient pas aiguisés et conduisaient non pas à des sacrifices mais à de la barbarie. Si les sacrificateurs disposaient de leur certificat de compétence (censé justifier de leur dextérité et de leur connaissance de la réglementation), tel n'était pas le cas des personnes chargées de manipuler les animaux pour les conduire au poste d'abattage. De nombreux moutons étaient tirés par une patte ou par la toison. L'hygiène était loin d'être présente avec des flaques de sang stagnantes en raison d'un manque de dispositifs d'évacuation ou de récupération.

A une époque où la filière viande et le gouvernement entendent promouvoir la viande "made in France", il est étonnant de constater que, sur certains sites temporaires, les ovins provenaient de… Roumanie !

Comme les années passées, des sites illégaux ont été dénombrés et des procédures pénales sont en cours. Mais leur nombre semble, selon nos premières constatations, en diminution. Reconnaissons que les forces de l'ordre et les services vétérinaires ont multiplié les contrôles les jours précédant l'Aïd, conduisant à la découverte de plusieurs sites d'approvisionnement non autorisés. Un ancien magasin situé à Grigny (Essonne) hébergeait ainsi près de 400 moutons. Leur saisie a permis d'éviter un carnage.

Beaucoup de particuliers, à la recherche d'un rapide profit, utilisent Internet pour passer des annonces et s'improviser négociant en moutons… Le ministère de l'Agriculture publiera d'ici la fin de l'année un arrêté encadrant plus strictement le commerce des animaux de compagnie via les petites annonces. Il serait bien inspiré de faire de même pour les animaux d'élevage !

PHILOSOPHIE

"Respecter tout être vivant, est-ce un devoir moral ?"

Tel était l'un des sujets de l'épreuve de philosophie du bac littéraire, en juin 2015. L'OABA a demandé à Anaïs Bourgeois, agrégée de philosophie, de nous faire part de ses réflexions sur cette importante question d'éthique animale.

Tout homme, sans exception, a une valeur intrinsèque imposant de le respecter, c'est-à-dire interdisant de le traiter comme un simple moyen, d'après Kant. Historiquement, le progrès moral a consisté à accorder les mêmes droits à toutes les catégories, jugées inférieures (esclaves, femmes, enfants et étrangers). Mais la frontière de l'espèce n'a été que très rarement remise en question par la tradition philosophique occidentale qui ne fait pas des animaux des êtres dignes de respect. Pour Descartes, l'animal est comparable à une machine dépourvue d'âme. L'homme, en tant qu'être pensant, serait supérieur à tous les êtres vivants. Pour Kant, les animaux ne sont pas des personnes (ce qui suppose la capacité à agir moralement) mais des choses que l'on peut utiliser comme de simples moyens, au même titre que des pommes de terre…

Mais n'est-ce pas être partial que de limiter le respect aux humains ? Le progrès moral ne doit-il pas être poursuivi en élargissant nos devoirs à tous les êtres sensibles ?

La science nous invite à penser la continuité entre les humains et les animaux. Grâce à la théorie de l'évolution de Darwin, on sait que l'homme est une espèce animale parmi d'autres. De plus, les animaux, contrairement aux végétaux, sont des êtres sentients, c'est-à-dire des êtres ayant une expérience subjective du monde et ressentant des émotions. Bentham, dans *Introduction aux principes de morale et de législation*, nous invite à changer notre manière de percevoir les animaux. Selon lui, "La question n'est pas *peuvent-ils raisonner ?* ni *peuvent-ils parler ?* mais *peuvent-ils souffrir ?"*. La capacité à éprouver de la souffrance et du plaisir, commune aux humains et aux animaux, est l'occasion de renoncer au spécisme (position morale qui fait prévaloir les intérêts des membres de son espèce sur ceux des autres espèces). D'après Peter Singer, dans *La libération animale*, les intérêts de tous les êtres sensibles doivent être pris en compte de manière égale.

Les animaux ont un intérêt à ne pas souffrir mais aussi tout simplement à vivre leur vie, leur bien le plus précieux. Un animal n'est pas le simple représentant interchangeable d'une espèce mais un individu qui s'efforce de maintenir l'intégrité de sa vie dans un environnement plus ou moins hostile. L'ardeur qu'un animal met à cette tâche témoigne de la force de l'attachement à sa vie. Dès lors, n'avons-nous pas l'obligation d'accorder une valeur intrinsèque à la vie de tout animal ?

Le véganisme, choix éthique refusant toute exploitation animale semble alors être le moyen le plus efficace pour s'opposer aux souffrances inutiles infligées aux animaux. Notre responsabilité envers les animaux nous oblige à les laisser jouir gratuitement de leur vie sans les réduire à des moyens au service de fins humaines (alimentation, expérimentation, divertissement). Un animal peut ainsi être considéré comme un patient moral (avoir le droit d'être respecté) même s'il n'est pas un agent moral (être responsable de ses actes). Cette absence de réciprocité entre les droits et les devoirs peut déjà être observée pour les personnes n'ayant pas ou plus l'usage de leurs facultés rationnelles.

S'opposer à l'oppression des animaux serait également bénéfique aux humains. Devenir sensible aux souffrances des animaux ne rend pas moins sensible aux souffrances humaines. Au contraire, l'empathie progresse et s'élargit à tous les êtres sensibles. Inversement, la cruauté et le mépris envers les animaux risquent de s'étendre aux humains, comme le remarquait déjà Kant. Il est d'ailleurs fréquent de rabaisser certains hommes en les comparant à des animaux. Il s'agit donc de s'opposer, dans une même logique, à toutes les formes d'oppressions, humaines et animales.

Les intérêts des humains et des animaux ne se rejoignent-ils pas également dans la protection de la nature et de la biodiversité, ce qui inclut les végétaux ? L'homme par sa puissance technique a mis en péril la possibilité d'une vie future sur terre. Sa survie dépendant de celle des autres êtres vivants, il serait nécessaire de les considérer comme des partenaires à part entière, au lieu de les dominer et de les exploiter.

Finalement, les humains et les animaux partagent un destin commun.

SAUVETAGES
Une mission essentielle de l'OABA

• Les 50 vaches de Charlotte sont sauvées de l'abattoir

L'OABA a été contactée en avril 2014 par Charlotte, une jeune agricultrice normande qui était en litige avec son mari et associé dans la ferme bio qu'ils exploitaient. Les vaches (des Jersiaises) avaient été enlevées de cette ferme par son mari pour être mises dans une autre structure où elles furent mal nourries. Des mortalités furent à déplorer. Une plainte était déposée et l'OABA appuya cette plainte. Une procédure en référé permit à Charlotte de récupérer ses vaches. Mais la ferme, compte tenu du désaccord persistant avec le mari associé, fut mise en redressement judiciaire.

En début d'année, Charlotte tenta de trouver des appuis pour sauver ses animaux et leur éviter de finir bien mal… Elle put compter sur l'OABA qui accepta de prendre une vingtaine de vaches en pension dans l'une de ses fermes d'accueil. Les autres vaches restèrent sur la ferme de Charlotte. Mais il restait à racheter les animaux auprès de l'administrateur judiciaire.

Plus de 30 000 euros étaient nécessaires. L'OABA accepta de racheter les trois vaches ayant mis au monde trois jolis veaux dans notre structure d'accueil.

Pour sauver les 47 autres, Charlotte lança un appel via les réseaux sociaux et une collecte fut mise en place sur un site Internet spécifique. Le soutien de quelques associations, parmi lesquelles l'OABA et l'Alliance végétarienne de France permit de donner une visibilité médiatique à ce sauvetage. Fin août 2015, près de 50 000 euros avaient été collectés !

Les vaches de Charlotte sont donc sauvées. Il reste toutefois à Charlotte, d'ici la fin de l'année, à trouver les fonds nécessaires pour racheter également sa part dans la ferme et permettre ainsi aux animaux d'y finir tranquillement leur vie.

• Franz-Olivier Gilbert en tournage dans une ferme d'accueil de l'OABA

Franz-Olivier Giesbert réalise un documentaire consacré aux animaux, destiné à être diffusé en première partie de soirée sur France 3, d'ici la fin de l'année. *"Je pars à la rencontre de beaucoup de gens, car on ne s'en tient pas qu'à un seul thème. On aborde tous les sujets sur l'animal : l'intelligence, la maltraitance et les recherches extraordinaires qui montrent que les animaux sont plus proches de nous qu'on ne le pense. Ce sera un film dur mais optimiste"* précise le célèbre journaliste.

FOG, au milieu des vaches et des chevaux

Notre directeur, interviewé par FOG

Lors de notre Assemblée Générale, à laquelle il participait, FOG avait découvert avec horreur l'ampleur des abandons de vaches, chevaux, moutons, dans des fermes mouroirs. C'est donc fort logiquement qu'il a tenu à venir visiter l'une de nos fermes d'accueil afin de filmer les animaux sauvés de la maltraitance. Ce tournage de trois heures, en Bourgogne, chez Patrick, a permis à Franz-Olivier Giesbert de questionner l'OABA sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux.

TROUPEAU DU BONHEUR

• Canabella sauvée par les enfants

En ce début d'année, des élèves de 6ème et 5ème du collège Christiane Perceret de Semur-en-Auxois (Côte d'Or) se sont mobilisés pour racheter une vache Prim'Holstein qui devait partir à l'abattoir. Mais la transaction une fois faite avec l'éleveur, se posait un problème de taille : "que faire de cette vache" ?

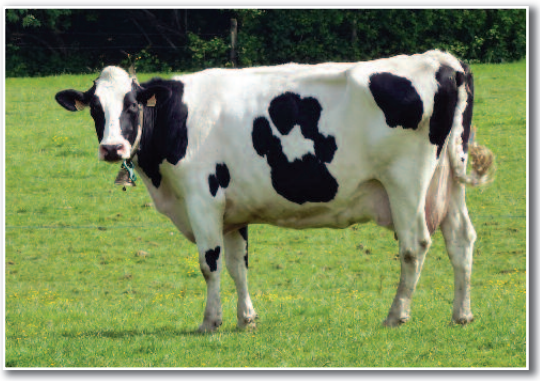

Les recherches ont été difficiles jusqu'à ce que la CPE tombe sur notre page Facebook. Elle a alors pris contact avec notre directeur qui n'a pu lui refuser d'accueillir cette vache dans notre troupeau du bonheur en Bourgogne. La belle vache *"Canabella"* a ainsi rejoint ledit troupeau, en mars 2015.

Le collège a organisé une tombola pour payer les frais de transport de la vache et une partie de son entretien, désormais à la charge de l'OABA.

Le 16 mai dernier, la présidente du Foyer socio-éducatif du collège accompagnait une vingtaine de collégiens pour voir Canabella, désormais entourée de ses nouvelles amies du troupeau du bonheur de l'OABA. Pour l'occasion, Canabella portait un joli collier de fleurs et une médaille "Vive la retraite" ! Cette médaille a laissé place à une cloche qui permet de situer rapidement Canabella qui aime bien se promener sur les 90 hectares de la ferme…

Un grand bravo aux élèves et à Sylvia, la CPE, qui sait mobiliser autour d'elle pour de nobles causes.

Après Canabella, les collégiens du foyer socio-éducatif ont décidé d'aider les népalais, durement touchés par les terribles séismes de ce début d'année.

• "Heureux comme les petits boucs"

Voici sans nul doute le nouveau synonyme des expressions "heureux comme un poisson dans l'eau" ou "heureux comme un coq en pâte". Notre directeur est en effet allé rendre visite aux sept boucs qui provenaient de la fourrière de Chailly-en-Brie (voir la lettre de l'OABA 2014-2, page 9).

Après avoir été castrés, ces boucs ont été adoptés par Laurence qui a aménagé son jardin pour leur offrir espace et confort. La maison des boucs est même surveillée par une webcam !

Des animaux extrêmement sympathiques avec à leur tête, le chef, tout naturellement baptisé *"César"* (au premier plan sur la photo) !

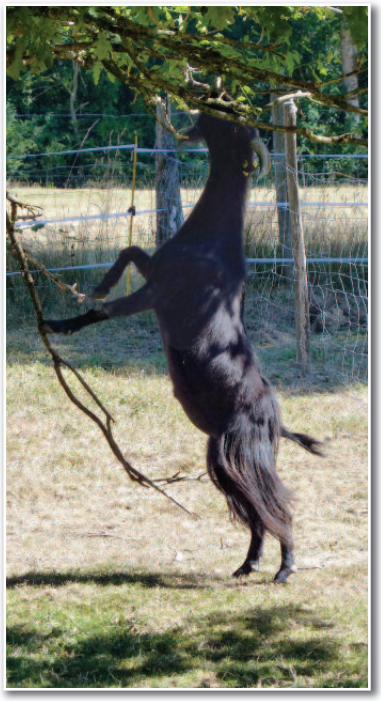

Des boucs qui gardent la ligne en faisant des acrobaties pour aller déguster les feuilles des arbres. C'est tellement plus drôle que d'aller chercher ses aliments dans la mangeoire.

Un grand merci à Laurence pour son dévouement ainsi qu'au refuge de Thiernay (Nièvre) qui nous a donné cette excellente adresse de pension. Sans oublier notre transporteur, Gaëtan, qui s'est occupé des boucs chez lui, le temps de la castration.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

• Il laisse ses bovins mourir de faim et de froid

En février 2015, des agents des services vétérinaires de la DDCSPP du Cher se rendent sur une parcelle située près de Saint-Amand-Montrond. Ils ont reçu plusieurs signalements au terme desquels des bovins sont morts et d'autres en train d'agoniser. Sur place, la situation est catastrophique : environ 85 bovins sont dans un pré boueux, sans aucune nourriture. Les animaux sont tous extrêmement maigres. Six cadavres sont présents au milieu de leurs congénères. Les agents aperçoivent le propriétaire sur son tracteur en train de tirer par les cornes une vache à l'agonie ! Un vétérinaire est appelé en urgence pour pratiquer l'euthanasie sur cette pauvre vache, ainsi que sur un veau à terre, transi de froid et incapable de se relever.

Des bovins embourbés, morts de froid et d'épuisement

Un procès-verbal pour abandon d'animaux est dressé et le parquet décide de renvoyer l'exploitant agricole devant le tribunal correctionnel de Bourges, le 6 mars 2015. Déjà condamné en 2013 pour des faits de maltraitance sur ses animaux, l'exploitant se trouve en état de récidive. La juridiction pénale se montre extrêmement ferme et prononce, outre une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve, la confiscation de l'ensemble des animaux. L'OABA et la Fondation 30 millions d'amis, parties civiles se voient confier les animaux : les bovins pour l'OABA et les deux chevaux pour la Fondation.

Le 9 mars, une réunion de crise se tient en urgence à la sous-préfecture afin de mettre en place l'opération de récupération des animaux. En se rendant sur la parcelle avec les agents de la DDCSPP du Cher et les gendarmes, notre directeur assiste impuissant à l'agonie d'une vache embourbée dans le ruisseau. Deux autres cadavres de bovins embourbés sont également retrouvés. Depuis la précédente visite de la DDCSPP, ce sont sept cadavres supplémentaires qui sont dénombrés. Un vétérinaire est appelé en urgence pour pratiquer trois euthanasies sur des bovins agonisants.

Une opération de capture surveillée par la sous-préfète

L'opération de saisie des animaux se déroule les 12 et 13 mars en présence du directeur des services vétérinaires, de Madame la sous-préfète, d'un important dispositif de gendarmerie, de plusieurs techniciens de la chambre d'Agriculture et d'une équipe de l'OABA et de la Fondation 30 millions d'amis. Bétaillères, barrières et tracteurs sont mobilisés pour canaliser les animaux et les faire monter dans les camions de transport.

La prise en charge des deux chevaux se fait calmement et assez rapidement. La récupération des bovins demande beaucoup de travail de préparation, mais est un succès. Elle se poursuit le lendemain sur une autre parcelle où une douzaine de bovins s'avèrent assez sauvages. Un animal doit être fléché pour calmer le troupeau qui finalement monte dans le camion après 5 heures de travail.

Le plus dur reste à faire : en effet, plus de la moitié des 83 bovins récupérés ne sont pas identifiés. Aucune traçabilité n'est possible et la réglementation sanitaire est très stricte : ils doivent être dirigés vers l'équarrissage. Impossible pour nous de les envoyer se faire abattre. Nous obtenons l'autorisation de les euthanasier. Un moment très dur à vivre pour la famille de l'exploitant qui a accepté de prendre en pension ces bovins.

Au final, moins d'une quarantaine de bovins et de veaux resteront en vie. Outre les euthanasies "réglementaires", plusieurs mortalités seront à déplorer. Rien d'étonnant compte tenu des privations de nourriture et de soins sur ces animaux décharnés, abandonnés pendant des mois…

• 71 moutons confiés à l'OABA

C'est dans une ferme du Pas-de-Calais complètement délabrée qu'est intervenue l'OABA, en mars 2015, pour prendre en charge 50 ovins et 21 agneaux retirés à leur propriétaire par décision administrative.

Les animaux n'étaient pas identifiés, ils étaient pour partie enfermés dans des bâtiments prêts à s'écrouler et, pour autre partie, évoluaient sur un terrain jonché de matériels agricoles, ferrailles et autres objets tranchants. Les cadavres n'étaient pas évacués et pourrissaient dans un congélateur hors service.

Une toiture prête à s'écrouler sur les animaux

L'opération de retrait s'est effectuée en présence d'un important dispositif de sécurité, le propriétaire des animaux se montrant vindicatif et comptant quelques soutiens à proximité.

Les hommes du peloton de sécurité et d'intervention de la gendarmerie nationale, en appui de la brigade territoriale, n'étaient pas de trop, ce 20 mars 2015, pour calmer tout ce petit monde…

L'identification de tous les animaux a dû être faite

Tous les animaux ont pu être attrapés et identifiés avant leur montée dans le camion affrété par l'OABA. Les animaux sont arrivés sans encombre dans la structure d'accueil choisie par l'OABA. Certains agneaux ont dû être alimentés au biberon car leur mère n'avait pas de lait.

Renvoyé devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer, le détenteur des animaux a été condamné à une peine de deux mois d'emprisonnement avec sursis, outre la confiscation définitive de ses ovins. Partie civile, l'OABA a obtenu un euro symbolique et 500 euros de frais de justice.

• Il déménage en laissant ses animaux : 39 cadavres !

En avril 2015, une adhérente de Haute-Savoie nous adresse un article de presse relatant l'affreux abandon de chèvres, cochons et chiens d'un habitant de Féternes. Nous prenons aussitôt l'attache de la gendarmerie qui nous informe que l'individu est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains, le 9 juillet 2015, pour y répondre du délit d'abandon d'animaux.

A l'audience, l'horreur est présente. Le procureur relate les circonstances dans lesquelles les deux chiens sont morts enfermés dans une caisse en bois qui porte les marques des crocs et des griffes des animaux qui ont vainement tenté de se libérer. Quant aux 35 chèvres et aux deux cochons, les constatations vétérinaires font ressortir une privation d'eau comme cause de leur mort.

A la barre, l'exploitant précise qu'il habitait dans une caravane, qu'il n'y avait pas l'eau courante et qu'il a cherché à s'installer ailleurs. Il précise toutefois que les chèvres et les cochons sont morts de maladie et que les deux chiens avaient disparu quand il est parti.

Des déclarations qui ne convainquent ni le procureur ni les parties civiles, dont l'OABA. Le tribunal entrera en voie de condamnation et prononcera une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis, une interdiction d'exercer la profession d'éleveur pendant cinq ans et surtout l'interdiction de détenir des animaux, à titre définitif. Il devra également payer 500 euros à l'OABA et 1 430 euros à la commune de Féternes qui s'est chargée de l'évacuation des cadavres des animaux.

LE MESSAGER - Chablais
Jeudi 16 juillet 2015

33

Faits divers/Justice

Féternes

Il avait laissé mourir ses bêtes : le fermier condamné à trois mois de prison avec sursis

Jeudi 9 juillet, Sébastien Besson, habitant de Féternes de 37 ans, était jugé au tribunal de Thonon pour avoir laissé mourir une trentaine de chèvres, deux cochons et deux chiens sur son exploitation.

Les faits reprochés s'étalent de décembre dernier à début avril 2015 : alors qu'il élève des chèvres afin d'en commercialiser les fromages depuis 2013, l'exploitant décide de stopper son activité une dizaine de mois plus tard. « Il fallait que j'investisse dans l'exploitation, que je mette aux normes et que je construise un bâtiment si je voulais poursuivre mon activité. Je ne pouvais plus continuer dans ces conditions. » Le fermier n'a plus les moyens financiers pour assumer. Il habite dans une caravane et ne bénéficie pas de l'eau courante sur son terrain.

• 7 bovins enfermés dans le noir

En juillet 2014, l'OABA fut appelée en urgence par la DDPP du Doubs pour retirer sept bovins enfermés dans le noir dans une vieille grange. L'agriculteur, âgé de 82 ans, gardait ses vaches pour avoir du lait à donner à ses chats ! Mais vu le peu d'aliments distribués, les pauvres bêtes ne donnaient pas grand-chose. Les services vétérinaires tentaient depuis des mois de lui faire vendre ses bovins mais rien n'y faisait. La mort d'une vache, courant juin 2014, décida les autorités à enclencher la procédure de retrait des animaux.

Quatre vaches Montbéliardes et trois veaux furent ainsi pris en charge par notre association qui avait mandaté Max Josserand, notre transporteur, toujours disponible pour les urgences. Pour Max, "il était temps d'intervenir".

Les bovins ont été conduits en Isère où ils ont appris à vivre à la lumière du jour et à respirer le bon air des montagnes. Des vaches très sympathiques comme a pu le constater notre directeur, lors de sa visite dans la ferme d'accueil.

Ces bovins ont été définitivement cédés à l'OABA par le vieil agriculteur en février 2015, à la demande du procureur qui, en échange, a abandonné les poursuites pénales.

• 39 cadavres de bovins et chevaux : 3 000 euros d'amende !

En février 2012, la presse relatait une bien triste affaire survenue sur la commune de Mizérieux (Loire). Averti par des riverains, le maire faisait intervenir les gendarmes sur une exploitation agricole gérée par un homme de 64 ans. Les forces de l'ordre y découvraient 36 cadavres de bovins et trois chevaux morts dans la stabulation. L'enquête permit de conclure à une privation de nourriture. Les 19 bovins survivants furent vendus par l'exploitant, sur injonction des services vétérinaires.

L'OABA prit immédiatement l'attache des services judiciaires afin de se constituer partie civile. Mais stupeur en juillet 2014 (deux ans et demi après les faits…) en recevant l'avis d'audience devant le tribunal correctionnel de Saint Etienne : seul le délit de détention de cadavres d'animaux sans appel au service d'équarrissage était retenu. Rien sur le calvaire des 39 animaux, morts de faim et de froid.

Intolérable pour l'OABA qui décida de faire citer l'exploitant devant le tribunal correctionnel pour y répondre du délit d'abandon d'animaux. Une consignation judiciaire de 300 euros nous fut demandée et l'affaire fut renvoyée à l'audience du 21 janvier 2015.

Lors de celle-ci, l'exploitant qui invoquait à l'origine un problème de qualité des aliments, déclara avoir été victime de conditions climatiques extrêmes. Notre avocat démontra que de telles explications ne pouvaient être retenues. Si l'aliment était de mauvaise qualité, toutes les bêtes seraient mortes. Or, il restait 19 bovins vivants à l'arrivée des gendarmes. Si l'hiver était rigoureux, il ne fallait pas laisser les animaux dehors mais les rentrer en bâtiment.

Pourtant, le tribunal se montra indulgent, estimant dans ses attendus que *"les négligences du prévenu, quoique inexcusables au sens technique ou agricole, ne permettent pas d'en déduire une volonté de nuire aux animaux"* ! Dès lors l'infraction d'abandon fut écartée et la constitution de partie civile de l'OABA fut déclarée irrecevable.

Le tribunal prononça une amende de 3 000 euros pour le délit initialement retenu dans les poursuites du parquet.

A ce jour, l'exploitant n'a plus de bovins mais il détient environ 50 équidés ! Gageons que l'hiver ne sera pas trop rude et que ses aliments seront de bonne qualité…

LA LOIRE ET SA REGION

Témoin d'un événement ? Alertez-nous ! Par mail à filrouge@leprogres.fr ou par téléphone au 08 000 768 43

Cleppé : 36 bovins retrouvés morts de malnutrition dans une exploitation agricole

Elevage. Une enquête de la gendarmerie de Feurs et des services vétérinaires est en cours pour déterminer la cause du décès de 36 bovins et de 3 chevaux.

Hier, alertés par Marcel Geay, maire de Mizérieux ayant eu vent de maltraitances sur du bétail, les gendarmes de Feurs se rendaient au lieu-dit Les Varennes,

• Le gang des dépeceurs d'animaux démantelé dans le Calvados

Entre juin et juillet 2014, plusieurs éleveurs du pays d'Auge et de la plaine de Caen découvraient certains de leurs bovins et ovins abattus d'une balle dans la tête et amputés de leurs membres.

Cette affaire suscita une vive émotion dans le milieu agricole et de nombreuses associations de protection animale, dont l'OABA, se constituèrent partie civile dans la procédure ouverte par le parquet de Caen. Les investigations policières permirent d'interpeller quatre jeunes gens, renvoyés à la barre du tribunal correctionnel, en novembre 2014. Mais l'affaire fut renvoyée en février 2015 puis en juillet 2015, le président du tribunal estimant *"disproportionné au vu du fond du dossier le grand nombre de parties civiles"*, neuf au total. C'est un reproche qui nous est souvent fait : il y aurait plus d'associations présentes dans certaines affaires de maltraitance animale que dans celles visant les violences sur mineurs !

Franchement, nous ne voyons pas le rapport. Si les magistrats veulent émettre des critiques, qu'ils les dirigent vers les associations de défense de l'enfant – qui ne seraient pas assez présentes – mais pas vers les organisations de protection animale qui font leur travail.

Cette exaspération du président explique très certainement le jugement rendu le 2 juillet 2015 par le tribunal correctionnel de Caen : toutes les associations de protection animale ont été déboutées de leur demande. La juridiction n'a retenu que les infractions de vols en réunion commis *"sans volonté de faire souffrir inutilement"* (sic).

Il a indemnisé les victimes "directes", à savoir les propriétaires des animaux dépecés en plein champ et condamné les quatre protagonistes, dont le meneur, qui se voit infliger une peine de six mois d'emprisonnement dont trois mois sans sursis.

• Des bovins d'une maigreur effrayante

En juillet 2014, à la suite de leurs constatations, les agents de la DDCSPP de la Haute-Loire mettaient en demeure un couple de retraités d'avoir à modifier de façon très substantielle les conditions de détention et d'entretien de leurs bovins, à défaut de les vendre.

Cette mise en demeure restait sans effet puisque le vétérinaire sanitaire de l'exploitation, dans son rapport de visite en date du 23 octobre 2014, mentionnait la souffrance d'animaux sous-alimentés et déshydratés et la présence de certains bovins en misère physiologique (stade ultime précédant la mort de l'animal).

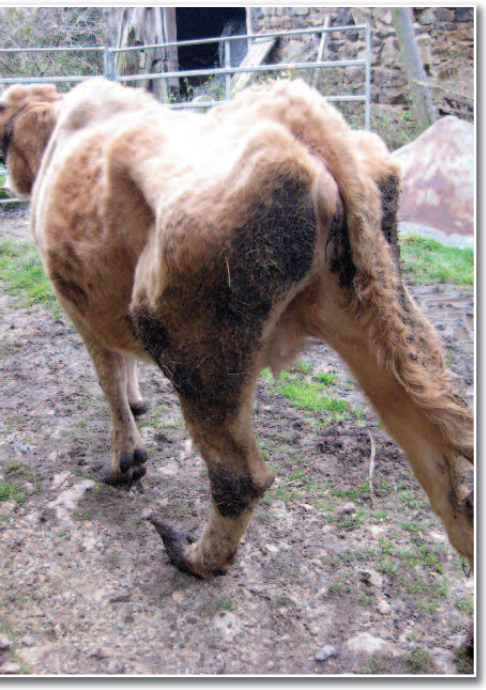

Cette pauvre vache ne survivra pas

Dans ces conditions, compte tenu de l'état de délaissement des bovins, la DDCSPP de la Haute-Loire procédait au retrait de la garde des animaux pour les confier à notre association.

Douze bovins furent ainsi pris en charge par l'OABA, en novembre 2014.

Le mauvais état de ces animaux explique que deux bovins soient morts quelques jours plus tard.

Il est à noter que lors de l'opération de retrait, effectuée en présence des agents de la DDCSPP et des gendarmes, l'agriculteur avait barré l'accès de la grange avec son tracteur et avait refusé de le déplacer. Les douze bovins ont dû être menés individuellement au camion de transport mandaté par l'OABA, avec un cache sur la tête afin de ne pas les aveugler. En effet, les animaux ayant toujours vécu dans l'obscurité, la lumière du jour les apeurait !

Des bovins sortis avec précaution

Le couple d'agriculteurs fut renvoyé devant la juridiction de proximité du Puy-en-Velay pour y répondre de mauvais traitements sur animaux mais quelques jours avant l'audience, le mari mourut. L'affaire fut renvoyée en mars 2015 et l'épouse, qui avait également négligé l'entretien des animaux, fut condamnée à une peine d'amende symbolique (60 euros) et à verser à l'OABA, partie civile, 800 euros de dommages et intérêts. La juridiction prononça également la remise définitive des bovins survivants à l'OABA.

• La mort est dans le pré

Le 12 mai 2015, les agents de la DDPP du Morbihan constataient chez un “éleveur” une douzaine de cadavres de bovins dans les prés, des bovins maigres, certains cachectiques, des animaux non soignés présentant des diarrhées aiguës et du parasitisme. Malgré la mise en demeure des services vétérinaires d’avoir à soigner et alimenter ses bovins, l’exploitant n’avait strictement rien fait puisque le 4 juin 2015, les agents de la DDPP découvraient à l’occasion d’une visite de suivi, deux nouveaux cadavres et des bovins toujours affamés et malades.

Les mortalités s’établissant à 35 bovins depuis le début de l’année 2015 (soit un taux de mortalité alarmant de 40 % du cheptel) et compte tenu du comportement de l’exploitant qui refusait de soigner et d’alimenter ses animaux, décision était prise par la DDPP du Morbihan de retirer les bovins survivants et de les confier à la garde conservatoire de l’OABA.

Mais la veille de l’opération de retrait des bovins, l’exploitant les vendit à un négociant. L’OABA ne s’opposa nullement à cette cession puisqu’elle permettait de soustraire définitivement les animaux à leur bourreau. En revanche, l’OABA a saisi le parquet près le TGI de Vannes d’une plainte pour abandon d’animaux. Espérons que le tribunal saura le condamner comme il se doit en prononçant la peine d’interdiction de détenir des animaux. Affaire à suivre…

• Les cochons étaient nourris avec les cadavres des chèvres !

En octobre 2014, les services vétérinaires de la DDPP de l’Isère intervenaient chez un retraité qui détenait des moutons, des chèvres, des cochons, des équidés et des chiens dans des conditions épouvantables.

Les constats étaient effrayants : équidés maigres livrés à eux-mêmes, cochons enfermés dans le noir, pataugeant dans leurs excréments et se nourrissant de cadavres de chèvres et brebis mortes de faim, moutons affamés dont certains incapables de se relever et quelques chiens attachés, nourris d’ossements.

Une opération de retrait d’animaux était ordonnée en urgence par le parquet de Vienne. L’OABA, les Fondations 30 millions d’amis et Assistance aux Animaux devaient unir leurs forces et moyens pour sortir de cet enfer les survivants. Après plusieurs euthanasies effectuées sur les animaux à l’agonie, les organisations de protection animale purent prendre en charge 4 chiens, 18 équidés, 8 ovins et 8 cochons.

Les cochons, confiés à la garde de l’OABA, se portent bien et ont retrouvé fière allure. Il faut dire qu’ils mangent bien !

Quant au propriétaire des animaux, il a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Vienne, en juillet 2015. Le procureur de la République a requis trois mois d’emprisonnement, 800 euros d’amende et la confiscation des animaux retirés et de ceux qu’il possède encore sur d’autres parcelles, afin de les remettre aux organisations de protection animale.

Le tribunal a rendu son délibéré le 15 septembre 2015 : conformément aux demandes du parquet, le retraité écope de trois mois d’emprisonnement avec sursis et 800 euros d’amende. Les animaux retirés sont définitivement remis aux associations de protection animale.

ACTUALITÉS

• Combats de coqs : interdiction de construire de nouveaux gallodromes

Le Conseil constitutionnel avait été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) déposée par deux Réunionnais poursuivis en justice pour avoir ouvert en 2012 un nouveau lieu de combats de coqs [Ils encourent deux ans de prison et 30 000 euros d'amende]. Leur avocate argumentait que cette interdiction instaure *"une différence de traitement significative, une rupture d'égalité devant la loi avec la corrida"*, car la loi ne dit rien sur la construction de nouvelles arènes. Elle avait en conséquence demandé l'abrogation de cette disposition concernant les gallodromes.

Par décision du 31 juillet 2015, le Conseil constitutionnel a justifié la différence de traitement entre combats de coqs et courses de taureaux. L'interdiction des nouveaux gallodromes trouve sa justification dans la volonté du législateur d'instaurer une exception culturelle "momentanée" pour les combats de coqs qui vaudra tant qu'ils subsisteront dans les régions où ils sont déjà implantés mais qui *"doit déboucher à terme sur l'extinction de cette pratique"*.

Les gallodromes subsistent dans le Nord-Pas-de-Calais, à la Réunion, en Guyane, aux Antilles et en Polynésie.

Espérons que disparaitront rapidement ces combats où l'on fait s'affronter des animaux dont les ergots sont rabotés et remplacés par une lame ou une pointe métallique, entraînant des mutilations ou la mort des malheureux protagonistes.

• Mise à mort des poussins : l'œuf avant la poule

La diffusion par l'association *L214* d'une vidéo montrant les conditions de mise à mort des poussins dans un couvoir de Bretagne a suscité l'indignation : les poussins étaient jetés vivants dans un broyeur ou étaient étouffés dans des sacs poubelles !

L'OABA avait obtenu, après plusieurs années de lutte, l'arrêté du 12 décembre 1997 rendant obligatoire le recours à un dispositif mécanique contenant des bosses mousses pour obtenir une mort immédiate des "poussins refusés". La réglementation européenne a autorisé le dispositif contenant des lames à rotation rapide (broyeur).

L'industrie de l'œuf sélectionne les femelles pour la ponte et élimine les mâles, c'est-à-dire un poussin sur deux. Ainsi, chaque année en France, 50 millions de poussins mâles sont tués dès le premier jour de leur vie.

Pour éviter cette élimination massive des poussins d'un jour, des chercheurs de l'université de Leipzig ont développé une méthode de spectrométrie de l'œuf permettant de déterminer le sexe de l'embryon seulement trois jours après la ponte. Les œufs de poussins mâles seraient alors détruits, sans que l'embryon n'en souffre.

Le ministre allemand de l'Agriculture a déclaré que cette méthode devrait être mise en œuvre en Allemagne dès 2016. Espérons que le ministre français appliquera également ce procédé, mettant fin au broyage des poussins vivants, conformément à la promesse du Directeur général adjoint de la DGAL *"de revoir tous les dispositifs de mise à mort sur toutes les filières"*.

TAUROMACHIE
Des victoires pour la cause animale

• La corrida radiée du patrimoine culturel immatériel de la France

En avril 2011, la corrida avait été inscrite à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. C'était une première étape, visant à classer la tauromachie au patrimoine immatériel de l'Unesco. Les défenseurs des animaux avaient protesté contre l'inscription d'une pratique que le code pénal qualifie de *"sévices graves et actes de cruauté envers des animaux".*

Des recours devant le tribunal administratif de Paris ont contraint le ministère de la Culture à supprimer toute mention de l'inscription sur ses sites officiels *"en raison de l'émoi suscité par cette inscription"*. L'inscription n'existant plus, l'action publique s'éteint. C'est ce qu'a considéré la Cour administrative d'appel de Paris, dans son arrêt du 1er juin 2015, précisant que la *"décision d'inscription de la corrida à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France doit être considérée comme ayant été abrogée"*.

Cet arrêt revêt une grande importance, car désormais les partisans de la tauromachie ne pourront plus se prévaloir de ce classement et espérer une inscription future de la corrida au patrimoine de l'Unesco. Une fois pour toute, la torture n'est pas une culture.

• Taureau à la corde : victoire confirmée pour les taureaux !

L'Alliance Anticorrida, l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs et la SPA du Pays d'Arles ont mis un terme au "taureau à la corde" dans les Bouches-du-Rhône, en gagnant leur procès devant la Cour d'appel d'Aix-en Provence. L'arrêt du 25 juin 2015 a en effet reconnu, de façon très claire, que le "taureau à la corde" ou "Encierro à l'Eyraguaise" était constitutif de mauvais traitements exercés sur les animaux.

La Cour a condamné le comité des fêtes d'Eyragues et club taurin Paul Ricard La Bourgine aux entiers dépens et à verser 1 800 euros à l'Alliance Anticorrida, l'OABA et la SPA du Pays d'Arles. Ce jugement représente une victoire inédite et tangible des trois associations sur les mauvais traitements infligés aux taureaux. Mais après avoir perdu devant le tribunal et la Cour d'appel, nos adversaires viennent de saisir la Cour de cassation ! Jamais deux sans trois ? Rendez-vous l'année prochaine pour le savoir.

• La corrida et les vétérinaires

Le Collectif des vétérinaires pour l'abolition de la corrida (COVAC), regroupant près de 2 000 vétérinaires, a adressé une lettre en mai 2015 au Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires afin que celui-ci se prononce sur la corrida. Le COVAC y dénonçait en particulier le soutien de la part de certains vétérinaires au déroulement de ce spectacle, considérant qu'ils sont en défaut vis-à-vis du code de déontologie et qu'ils portent préjudice à l'image de leur profession.

Le Docteur Michel Baussier, président du Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires a répondu que la question de la corrida fait partie de la liste des questions d'éthique animale à traiter, établie par le groupe de réflexion ordinale, avec un ordre de priorité entre elles (la première priorité retenue a été l'étourdissement avant abattage). L'ordre des vétérinaires montre ainsi sa détermination à faire avancer la réflexion de la profession sur l'éthique animale, conformément tant aux avancées des connaissances scientifiques qu'aux évolutions de la société.

www.veterinaires-anticorrida.fr

RÉUNIONS

• Formation au bien-être animal dans les Vosges

Sur l'initiative de notre délégué Etienne Bauquis et de sa fille, le centre de formation des apprentis (CFA) et le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Mirecourt accueillaient le président et le directeur de l'OABA, le 31 mars.

Cette intervention s'inscrivait dans le cadre d'une semaine consacrée au bien-être des animaux d'élevage. Il est indispensable que les professionnels ou futurs professionnels, au-delà de l'aspect purement réglementaire, apprennent les bonnes pratiques et les bons gestes en matière de contention et de manipulation des animaux, de l'élevage à l'abattoir. *"Un vrai plus pour la formation et une première à Mirecourt"* selon une enseignante du centre de formation. A renouveler.

• Frédéric Freund, Chevalier de Saint-François d'Assise

Une fois par an, la Société pour la Défense des Animaux de Bourgogne et de Franche-Comté, dite "SPA des Cailloux" fondée en 1919 et présidée par Nicole Bacqué, exprime sa reconnaissance aux adoptants d'animaux.

Au cours de cette réunion qui se tenait à Dijon le 18 mai, Frédéric Freund, directeur de l'OABA s'est vu attribuer le diplôme de Chevalier de Saint-François d'Assise, pour ses éminents services rendus à cette association, distinction rare, l'ordre des chevaliers ne comptant que 23 membres au total.

C'est Laurent Grandguillaume, Député de la Côte d'Or, qui a remis son diplôme à Frédéric Freund.

• Conférence-débat à Marseille

Le 25 avril 2015, à Marseille, l'OABA était présente aux côtés d'autres associations (L214, Asia Animals, ADDA et le Collectif 06) et de personnalités diverses comme l'écologiste Jean-Marc Governatori, pour un débat autour de la thématique ***"Éthique et responsabilité face à l'exploitation animale"***. 200 personnes avaient répondu à l'invitation lancée par la délégation Bouches-du-Rhône/Var de l'association Végétarienne de France.

À LIRE ET À VOIR

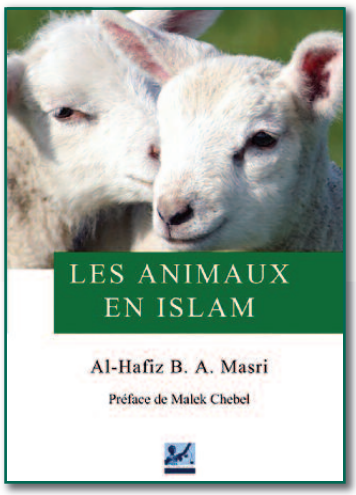

Les animaux en Islam
Al-Hafiz B. A. Masri
Droits des animaux, 2015, 290 pages

Vingt-cinq ans après la parution de *Animals in Islam* écrit par Al-Hafiz Basheer Ahmad Masri (1914-1992), ce traité de théologie islamique commandité en anglais par CIWF trouve enfin sa traduction française grâce à l'association *Droits des animaux*. Cette traduction a été réalisée sous le contrôle scientifique du spécialiste de l'islam Malek Chebel, auteur d'une trentaine d'ouvrages sur l'islam, notamment une nouvelle traduction du Coran. Il signe également la préface.

Cet ouvrage exprime un puissant message en faveur des droits des animaux, démontrant preuves à l'appui que l'islam n'oblige en aucune manière à tuer un mouton pour célébrer la fête de l'Aïd-el-kébir, et que l'islam n'interdit pas davantage l'étourdissement lors de l'abattage rituel.

On peut y lire que *"Les musulmans dans les pays occidentaux devront décider, tôt ou tard, s'ils renoncent à manger de la viande ou s'ils acceptent la viande d'animaux abattus après étourdissement"*... Ce livre montre combien les arguments islamiques en faveur des animaux sont ignorés par nombre de musulmans !

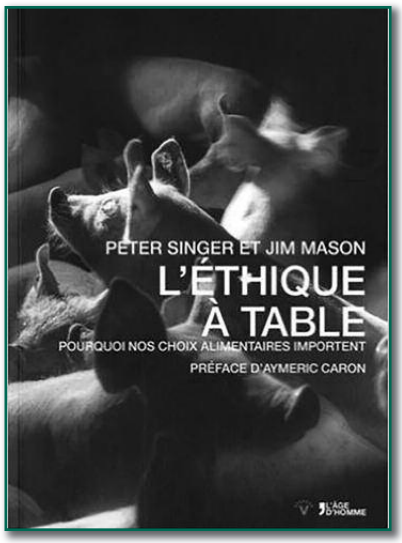

L'éthique à table
Peter Singer et Jim Mason
Editions L'Age de l'Homme, mai 2015, 552 pages.

Tout commence par une rencontre avec trois familles. La première a le régime alimentaire standard. La deuxième est également omnivore mais plus attentive aux conditions de production de la nourriture. La troisième est vegane. Partant de leurs listes de courses respectives, on remonte toute la chaîne de production, au fil des rencontres avec des éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, distributeurs, restaurateurs et militants associatifs afin de répondre aux questions essentielles liées à notre alimentation.

Après avoir parcouru ce livre de plus de 500 pages, vous saurez ce que nous mangeons. Vous saurez que la façon dont nous produisons notre alimentation a des conséquences sur la planète, sur les humains et les animaux, sur les générations futures. Vous comprendrez que faire des choix alimentaires plus éthiques est à la portée de tous et bien plus facile qu'il n'y paraît.

Peter Singer est titulaire de la chaire d'éthique de l'université de Princeton aux Etats-Unis. Il est l'auteur de *La Libération animale*, livre fondateur du mouvement moderne des droits des animaux.

My life's a cage
www.mylifesacage.com

Le 9 septembre, était organisée à Paris la projection du court métrage sur la condition animale *My life's a cage*, suivie d'un débat avec le philosophe Frédéric Lenoir.

Ce film d'une dizaine de minutes a reçu le soutien de défenseurs de la cause animale (Jane Goodall, Aymeric Caron, Matthieu Ricard) et de nombreuses associations dont l'OABA.

• Calendrier 2016 : Le Troupeau du Bonheur de l'OABA

Pour l'année 2016, nous vous proposons un calendrier illustré de magnifiques peintures réalisées par Brigitte Renard et de photographies de quelques animaux confiés à l'OABA et entretenus dans une douzaine de fermes partenaires réparties aux quatre coins de la France : Savoie, Vendée, Pyrénées, Bourgogne, Normandie…

Parmi les missions de l'OABA, il en est une à laquelle notre association est particulièrement attachée : accueillir et entretenir des animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins et qui ont été retirés sur décision de justice pour les placer dans de bonnes conditions de vie, mettant fin à leur calvaire.

Ces animaux ont tous une histoire douloureuse, mais ils connaissent à présent la tranquillité. Ils constituent le **"troupeau du bonheur"** cher à notre présidente fondatrice, Jacqueline Gilardoni.

Les bénéfices de la vente de ces calendriers contribueront à aider l'OABA qui prend en charge le transport, les soins vétérinaires et l'hébergement de ces animaux **uniquement grâce à la générosité de nos adhérents et donateurs**, sans aucune aide extérieure.

Au cours de l'année 2015, l'OABA a accueilli plus de 1 200 animaux, (bovins, ovins, chevaux..) ce qui représente une lourde charge financière supportée par notre association grâce à votre générosité.

OABA
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Directeur de la publication
Jean-Pierre Kieffer
Rédacteur en chef
Frédéric Freund
Pao : J.Lemarquis
Impression : Nord'Imprim
Dépôt légal 4e trimestre 2015 - ISSN : 1958-3621

Site internet : **www.oaba.fr**
Secrétariat : contact@oaba.fr
Président : jp.kieffer@oaba.fr
Directeur : f.freund@oaba.fr
10, place Léon Blum - 75011 Paris
Téléphone : 01 43 79 46 46 - Télécopie : 01 43 79 64 15

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C022177
IMPRIM'VERT